ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 52006

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur le danger des ventes de produits alimentaires, et notamment des conserves. En effet, cette vente anarchique de produits alimentaires, récupérés, périmés ou non, parfois dans les poubelles de centres commerciaux ou de supermarchés pose un réel problème de risque sanitaire. Cette tendance est assez inquiétante, car elle n'est pas épisodique, tout au contraire, tant elle est liée au chômage et à la crise économique actuelle. Elle pourrait conduire à de graves intoxications. Il conviendrait donc de sensibiliser les responsables de grandes surfaces et les services spécialisés pour endiguer ce phénomène. De plus, des contrôles devraient être multipliés en coordination avec les collectivités locales concernées, et notamment avec la ville de Paris. Il lui demande donc quelles actions il compte entreprendre pour tenter de résoudre ce problème.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52006
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Industrie et consommation
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5760
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)